

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Paris	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 AVRIL

## Hommage au duc d'Orléans

Des royalistes ont songé à offrir un souvenir à M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans, à l'occasion de sa majorité et en témoignage de la sympathie inspirée par sa conduite si française.

Ils ont choisi le magnifique groupe en bronze l'Armée de la Loire, par le sculpteur Croisy.

Un très grand nombre de souscriptions ont déjà été recueillies à Paris et dans les départements. Des listes de souscriptions sont déposées dans nos bureaux ; les signatures seront enregistrées sur un Livre d'Or et remises à Son Altesse Royale.

## Les Élections Municipales de Paris

Sur les quatre-vingt-huit élections qui ont eu lieu dimanche dans le département de la Seine, vingt et une seulement ont donné des résultats définitifs. Les vingt et un élus se partagent ainsi :

- 7 conservateurs monarchistes ;
- 1 bonapartiste ;
- 4 possibilistes du parti ouvrier ;
- 4 autonomistes ;
- 2 opportunistes ;
- 2 blanquistes antiboulangistes ;
- 1 boulangiste !

Il est délicat de supputer à l'avance les résultats du second tour de scrutin, mais il semble bien qu'on puisse dire que dans les élections municipales qui viennent d'avoir lieu les boulangistes ont éprouvé un de ces échecs dont un parti ne se relève que bien difficilement.

Les candidats de l'Union libérale n'ont point eu meilleure fortune que les boulangistes ; mais, d'une part, ils ne présentaient qu'un nombre restreint de candidats ; d'autre part, ils n'affichaient point tant de prétentions.

Quant aux conservateurs, ils ont le droit de se féliciter hautement de cette journée.

Sur les seize candidats qu'ils présentaient, sept ont été élus au premier tour. Six, MM. Cochin, Despatys, Ferdinand Duval, Gamard, Lerolle et Riant étaient conseillers sortants. Un nouveau venu, M. Froment Meurice, dont nous saluons avec joie l'entrée au Conseil municipal, a remplacé, avec une brillante majorité, M. Dufaure, élu député, qui avait d'ailleurs énergiquement recommandé aux électeurs du quartier de la Madeleine le nouveau conseiller municipal.

Voici la liste des élus :

Conseillers conservateurs sortants réélus : MM. Despatys, Gamard, Binder, Ferdinand Duval, Lerolle, Riant, Cochin.

Un conservateur nouveau, M. Froment Meurice, remplace M. Dufaure, élu député.

Candidats républicains conseillers municipaux sortants réélus : MM. Ruel, Strauss, Hattat, Maury, Brousse, Vaillant, Foussier, Faillet, Chauvière, Chabert, Lavy, Darlot.

Un seul boulangiste élu, M. Prunières.

### LA JOURNÉE DE DIMANCHE

Les élections municipales ont eu lieu au milieu d'un calme relatif. Quelques incidents se sont produits dans les quartiers excentriques comme la Villette, Montmartre, Ménilmontant, mais tout s'est borné à des rixes entre colleurs d'affiches et des « citoiliens » que de trop fréquentes libations avaient rendu d'humeur belliqueuse. Dans le quartier Rochechouart, des affiches portant le nom du duc d'Orléans ont été arrachées par la police. Elles étaient signées Morel et attaquaient violemment M. Strauss.

Le journal la Presse avait installé devant ses fenêtres un énorme transparent où devaient paraître en caractères lumineux les divers résultats.

Les boulangistes ayant subi un échec honteux, le transparent est resté sombre, et les badauds ont été déçus à l'instar des partisans de l'œillet rouge. Par contre, les bureaux de la France et du Paris étaient brillamment éclairés, et l'on s'arrachait littéralement les éditions encore fort incomplètes de ces deux journaux.

Sur la place Saint-Sulpice, M. Deville, le conseiller municipal conservateur sortant, a été l'objet d'une véritable ovation devant la mairie de la place Saint-Sulpice. Son élection est assurée.

Devant le journal La Bataille dont les fenêtres étaient ornées de lanternes vénitiennes, quelques boulangistes ont sifflé. Une bagarre s'est produite et la police a dû intervenir.

En résumé, la population parisienne a été d'une sagesse exemplaire, et au retour des trains de banlieue regorgeant de monde, on ne se serait pas douté que Paris nommait son Conseil municipal.

Les badauds ne se gênaient point pour faire à haute voix leurs réflexions :

— C'est incroyable, dit un boulangiste, dans une réunion publique plus de huit cents électeurs ont acclamé le candidat du général dans mon quartier, et il a obtenu deux cents voix !

Ce qui prouve l'importance des réunions publiques maintenant.

— Quel échec ! dit un autre.

D'ailleurs, personne ne paraît disposé à se fâcher et le temps est loin où les boulangistes tenant le haut du pavé échangeaient force coups de poing avec leurs adversaires.

### LA PRESSE ET LES ÉLECTIONS

Les journaux de tous les partis — sauf bien entendu les feuilles boulangistes, — sont d'accord pour constater que la journée électorale constituée pour le boulangisme un véritable effondrement. Cette défaite est naturellement appréciée de diverses manières suivant le tempérament des journaux. La Bataille se félicite de cette défaite en termes dont la grossièreté ne permet guère de les reproduire. Les radicaux et les opportunistes s'expriment d'une façon plus convenable, mais exultent. Telle est l'attitude de la République française, de l'Estafette, du XIX<sup>e</sup> Siècle, du Voltaire, du Mot d'ordre, de l'Echo de Paris, du Rappel et de la

Justice. Il n'y a pas grand intérêt à citer ces appréciations qui se ressemblent toutes.

Il y a un certain nombre de journaux qui, avec raison, voient dans les élections de dimanche autre chose que l'échec du boulangisme. C'est ainsi que le Petit Journal fait remarquer qu'il importe que les élus définitifs s'inspirent du respect des idées modérées, conciliantes et tolérantes ; « c'est, avec l'éloignement de toute manifestation révolutionnaire, le véritable désir de la grande masse des citoyens de Paris comme de ceux de la France entière. »

Le Journal des Débats, sans se montrer bien confiant dans l'avenir, insiste aussi sur cette nécessité de la modération. Le Figaro constate que les conservateurs n'ont pas faibli. Le Soleil enfin tire cette conclusion très juste : « Il ressort de ces élections, dit-il, qu'à Paris le parti conservateur, désorganisé à un certain moment par l'éclosion du boulangisme, s'est reconstitué et a repris toute sa cohésion. »

Quant aux journaux boulangistes comme la Presse et l'Intransigeant, ils affectent dans la journée de dimanche prochain une confiance qu'il serait discourtois de discuter.

### INFORMATIONS

La rentrée du Parlement est fixée, on le sait, au 6 mai. Voici les questions qui seront tout d'abord inscrites à l'ordre du jour de la Chambre des députés :

Le projet de M. Rouvier relatif à la perception du droit sur le revenu des valeurs mobilières.

Le projet relatif à l'unification de l'heure légale en France et en Algérie.

La proposition de M. Cluseret tendant à une réglementation nouvelle des Halles centrales.

La proposition tendant à modifier l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889 sur les mises en disponibilité après un an de service.

Enfin diverses propositions relatives à la réduction des frais judiciaires, aux arrêts de succession, etc.

Le même jour, les députés de certaines régions minières et industrielles déposeront de nombreuses pétitions en faveur de l'option de la proposition Bastin, relative à la liberté de la fabrication et de la vente des poudres.

La Chambre va être saisie, à la rentrée, d'un projet de loi élaboré par le ministre des finances et ayant pour objet de fixer la durée de la prescription en matière d'impôt des valeurs mobilières pour les réclamations du Trésor vis-à-vis des contribuables et réciproquement.

La loi de 1872, qui a établi l'impôt sur les valeurs mobilières, a, en effet, totalement omis de fixer la durée de cette prescription.

La Cour de cassation, saisie de la question à la suite de divers procès, a déclaré qu'en présence du silence de la loi spéciale, la seule prescription opposable était celle du droit commun, c'est-à-dire la prescription trentenaire.

Cette jurisprudence a soulevé de nombreux

ses réclamations dans le monde des affaires, à cause du trouble que pourraient causer des répétitions à intervalles aussi prolongés. Les chambres de commerce notamment ont insisté pour que la question fût réglée par une loi.

C'est pour déférer à ce vœu que le ministre des finances va saisir la Chambre du projet de loi aux termes duquel la prescription en matière d'impôt des valeurs mobilières tant à l'égard du Trésor contre les redevables que des redevables contre le Trésor serait limitée à une durée de cinq années.

Toutefois, pour les sociétés dont l'existence n'a pas été portée à la connaissance des tiers par les publications légales et dans les établissements non soumis aux investigations des agents de l'administration, la prescription ne courrait que du jour où l'administration aurait pu constater l'existence de l'impôt.

Le journal l'Egalité, dont le directeur a été récemment condamné par la Cour d'assises de la Seine pour provocation au meurtre du ministre de l'intérieur, annonce aujourd'hui qu'il est l'objet de nouvelles poursuites, pour un article signé Chirac et adressé à « l'armée ». Chirac est prévenu d'excitation des militaires à la désobéissance.

### LA MANIFESTATION DU 4<sup>er</sup> MAI

On a arrêté dimanche, à Versailles, deux Italiens qui distribuèrent aux soldats des manifestes imprimés à la porte des casernes.

Dans ces manifestes, les soldats étaient invités à tirer sur leurs officiers, si ceux-ci leur recommandaient de charger les manifestants du 4<sup>er</sup> mai.

D'autre part, on a procédé avant-hier, à Lyon, à huit arrestations d'anarchistes, parmi lesquels se trouvaient deux femmes et deux étrangers.

Des arrêtés d'expulsion avaient été pris, depuis deux jours, contre ces deux derniers.

Au cours des premiers interrogatoires ils ont reconnu qu'ils avaient l'intention de profiter du 4<sup>er</sup> mai pour commettre certains attentats au moyen de matières explosives.

Des arrestations ont également eu lieu à Roanne pour des motifs analogues.

M. le Président de la République a reçu, le 17 avril, une nouvelle lettre du roi de Dahomey, rédigée en portugais.

Le roi Kondo se plaint de ce que son royaume ait été attaqué par la France sans avertissement préalable ni déclaration de guerre.

Parlant ensuite des commerçants français qui ont été pris à Ouidah et qu'il retient dans sa capitale, le roi déclare que ces personnages s'occupaient de politique, et, d'après son avis, ils n'en avaient pas le droit, « puisqu'ils n'étaient pas soldats » ; le roi assure, du reste, que son intention n'est pas de les maltraiter, mais qu'ils les retiendra comme otages jusqu'à la fin de la guerre.

Enfin, il reproche à la France de ne pas lui avoir envoyé de lettre de condoléance à la mort du roi Gléglé, son père.

Les hommes qui connaissent le mieux ici la côte occidentale d'Afrique ne dissimulent pas qu'il faut frapper un grand coup, et pour dégager Porto-Novo, ne pas trop se fier aux auxiliaires du roi Tofa. Ce sont ces auxiliaires qui ont fait échouer la sortie du 20 avril.

Quant aux laptots embrigadés dans les troupes sénégalaises, ils se battent d'autant mieux que la haine la plus vive existe entre eux et les nègres du Dahomey.

#### CARNOT ET NAPOLÉON.

M. Mermeix relève dans la *Presse* le « mot historique » prononcé par M. Carnot, visitant à Ajaccio la maison où est né Napoléon Bonaparte.

« M. Carnot passait devant une glace. Il s'est arrêté, l'a longuement considérée, puis il a dit : « Elle est trop grande pour être du temps. »

« Voilà le mot de Carnot dans la maison de Bonaparte.

« Après cela, on ne peut pas dire que notre Président est un poète et qu'il se perd dans le bleu.

« Napoléon Bonaparte est le plus grand homme des temps modernes. Il a remué le monde. Il a été le véritable exportateur de la Révolution française.

« Ni les erreurs, ni les malheurs de ce prodigieux génie n'ont détourné de lui l'admiration des hommes. Il a inspiré tous les artistes, tous les poètes.

« Il n'inspire rien à M. Carnot.

« Quand M. Carnot va dans la maison de Bonaparte, rien ne le frappe, rien ne l'impressionne. Il ne remarque rien qu'une glace « qui n'est pas du temps ». Sans cette glace il n'aurait pensé à rien, non plus qu'un bœuf qui voit passer un train.

« Dans cette glorieuse petite maison, un chef de l'Etat, qui serait vraiment le chef de la France, n'aurait pas été embarrassé pour parler. M. Carnot aurait pu dire : « Au nom de la République, qui fait corps avec la Patrie, je salue le berceau du grand chef des armées françaises, du grand vainqueur dont les victoires furent celles de la nation et dont la gloire est celle de la France. »

« C'est cela ou n'importe quoi d'approchant qu'il fallait dire. Car ce sont de tels sentiments qui doivent ébranler le cœur d'un Français auprès du berceau de Bonaparte.

« Mais M. Carnot n'a rien senti. Il s'est tu.

« Ses ministres lui avaient sans doute défendu de faire une « réclame » à Napoléon. Le Président a obéi. Il n'a pas osé médire du vainqueur d'Iéna. Il s'est dédommagé en « débinant sa glace »

« C'est bien petit pour qui prétend représenter la grande France. »

HUMBERT, CARNOT, GUILLAUME II.

On écrit de Rome :

« Les journaux officiels annoncent par ordre que le gouvernement italien serait sur le point de s'entendre avec le gouvernement français au sujet d'une entrevue entre le roi Humbert et le Président de la République.

« L'entrevue aurait lieu à Turin.

« Les mêmes journaux ajoutent que l'Allemagne aurait donné à ce projet son adhésion, et comme comble, que l'on étudie les moyens d'assurer la présence à Turin, pour la même occasion, de l'empereur Guillaume.

« Il y aurait, depuis plusieurs jours, un échange très actif de dépêches entre M. Crispi et le chancelier de Caprivi. »

#### BON EXEMPLE

La nouvelle loi qui défend la vente et le colportage du gibier en temps prohibé est très sévère, et les amendes encourues pour délit de chasse ne sont pas minces.

Or, au banquet que le barreau de la Cour de Cassation vient d'offrir à M. Mazeau, le nouveau premier président, on voyait figurer, comme rôti, perdreaux et bécasses truffés.

Voilà qui est prêcher d'exemple !

#### MORT D'UNE HÉROÏNE

Nous apprenons la mort de la sœur Saint-Henri, née de Saint-Guilhem, supérieure de l'hospice de Janville (Eure-et-Loir), âgée de 74 ans.

Tout le monde connaît son héroïque conduite pendant la guerre de 1870, lors du passage à Janville d'un convoi de blessés se rendant à Toury. Exténués, ces malheureux désespérés étaient à bout de forces et l'officier prussien qui commandait le détachement avait donné ordre de se remettre en marche.

C'est alors qu'arriva la sœur Saint-Henri. « Monsieur, dit-elle, ces blessés sont à moi, je ne veux pas qu'on les traîne plus loin. L'officier protestant, la sœur continua d'un ton impérieux : « Faire souffrir inutilement des blessés est le fait d'un misérable ! Charretier, dételez... »

L'officier n'osa pas protester, et les blessés restèrent à Janville, où la sœur Saint-Henri se trouvait déjà à cette époque.

Le peintre Grolleron a peint avec talent cette scène, qui a été reproduite dans beaucoup de journaux. (*France militaire.*)

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 avril 1890.

La semaine débute dans d'excellentes conditions. De nombreux achats ont élevé le 3 0/0 à 89.40 ; le 4 1/2 0/0 à 106.95.

Le Crédit Foncier est tenu à 1,332.50. Les bénéfices des trois premiers mois de l'exercice ont été de 5,154,000 fr., en augmentation de 11,000 fr. sur la période correspondante de 1889.

La Banque de Paris s'inscrit à 786.25 en avance sur samedi. On cote la Banque Nationale du Brésil à 588.75.

La Société Générale fait 475. M. Segan vient d'être nommé directeur en remplacement de M. Homberg, qui se retire pour raisons de santé. En fixant son choix sur M. Segan, le conseil ne pouvait être mieux inspiré, et les actionnaires ont la certitude qu'entre les mains du nouveau directeur les destinées de cet important établissement prendront un nouvel essor.

Les Dépôts et Comptes Courants restent à 605.

On annonce pour le 6 mai une émission de 22,000 obligations de 500 fr. de la Société Immobilière du boulevard des Capucines. Ces titres émis à 365 fr. rapportent 15 fr. par an et sont remboursables au pair en 75 ans. L'intérêt est garanti par le revenu des immeubles sociaux, lequel s'élève actuellement à 366,000 francs.

L'obligation des chemins de Porto-Rico, dotée d'une première hypothèque sur le réseau et d'une garantie du gouvernement espagnol, se traite couramment à 285.

L'obligation des Chemins de fer Economiques s'arrête à 407.50.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### LES MANŒUVRES DU 18<sup>e</sup> CORPS

M. le ministre de la guerre a approuvé le programme des manœuvres du 18<sup>e</sup> corps, qui seront suivies par les officiers étrangers autorisés à venir cette année voir de près l'armée française.

L'emploi des poudres sans fumée par les 120 compagnies et les 48 pièces qui prendront part aux manœuvres du 18<sup>e</sup> corps, les qualités d'offensive préconisées par le général Ferron, les méthodes de combat et les formations que l'ancien ministre de la guerre fera expérimenter en présence des missions étrangères, attireront l'attention publique sur les opérations militaires de la Charente.

##### L'ÉPIDÉMIE DE DINAN

On lit dans le *Paris* :

« On se souvient que l'an dernier une épidémie de fièvre typhoïde sévit assez violemment sur la garnison de Dinan occupée par la 2<sup>e</sup> brigade de cavalerie. Les casernes furent bâties, il y a quinze ans, sur l'ancien dépotoir de la ville ; il n'était donc pas étonnant que les miasmes qui s'échappaient du sol, saturé de matières putrides, donnassent naissance à cette épidémie.

« Or, l'un de nos confrères annonce que la maladie a reparu parmi les hommes du 24<sup>e</sup> dragons et du 12<sup>e</sup> hussards.

« Le fait est exact, mais c'est en quelque sorte la « queue » de l'épidémie qui sévit actuellement à Dinan. Quoi qu'il en soit, M. le ministre de la guerre a sur le champ télégraphié au directeur de la santé l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour circonscrire la maladie. Une eau pure et fraîche

va désormais alimenter les casernes, on isolera complètement les fosses d'aisance, en un mot toutes les précautions hygiéniques seront prises dès aujourd'hui pour préserver la santé des hommes. Ajoutons qu'aucun cas grave n'est signalé. »

Par ordre du ministre de la guerre, le docteur Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé, est parti de suite pour Dinan, chargé de faire une enquête sur l'épidémie qui vient de se déclarer dans la garnison.

Il a plein pouvoir pour provoquer telles mesures qu'il jugera nécessaires pour enrayer les progrès de cette épidémie dont les caractères sont, jusqu'à présent, très bénins.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1150

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### FÊTE MILITAIRE DE LA CROIX-ROUGE à Poitiers

La ville de Poitiers prépare pour dimanche prochain, 4 mai, une grande fête militaire, avec concours hippique, manœuvres d'artillerie, carrousel, etc.

Cette fête, dont M<sup>me</sup> la comtesse de Beaumont, l'active présidente du Comité des Dames de la Croix-Rouge, a été l'inspiratrice et la principale organisatrice, est donnée au profit de la caisse de la *Société de secours aux blessés militaires*. Elle aura lieu au Polygone des Dunes, et toute la région est déjà en mouvement pour lui assurer le plus d'éclat possible.

Un des numéros du programme porte l'indication suivante :

*Prix de la Coupe.* — Trois prix (objets d'art) pour chevaux de tout âge et de toute provenance, montés par gentlemen en habits rouges ou officiers étrangers à la garnison. Poids et entrées libres.

Pour les engagements, s'adresser à M. le colonel de Bourgnès, rue Saint-Denis, à Poitiers.

##### COUP DE Foudre

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le violent coup de tonnerre qui a retenti dans tout Angers dimanche, vers deux heures, a frappé deux peupliers à Saint-Martin-la-Forêt.

« Quand on pénètre dans l'enclos de cet établissement et que l'on suit l'allée du milieu, on remarque, à cent mètres environ de l'entrée, cinq grands peupliers plantés sur une même ligne, deux à droite et trois à gauche de la route.

« La foudre a atteint deux de ces trois derniers arbres. Celui du milieu est resté intact.

## GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

X

Je ne dormis pas de la nuit.

L'affreuse vision de la veille me hanta jusqu'au matin.

Une idée impérieuse me tourmentait l'esprit : à tout prix, il fallait éviter à Germaine et à la mère Morillon une secousse qui pouvait les tuer.

Je me donnai pour mission de leur apprendre moi-même le naufrage de la *Sainte-Marie*. Mais comment ?

Le jour parut sans que ma résolution fût nettement arrêtée. Je m'endormis pourtant, à l'heure où le soleil commençait à percer mes rideaux.

Je m'éveillai tard dans la matinée. Songeant aussitôt à mon rendez-vous, je m'habillai précipitamment et je descendis dans la salle de café.

Duchemin m'attendait.

Le nom de Germaine fut mon premier mot. — Elles viennent de passer, il n'y a pas une minute, devant la maison, me dit le matelot.

Il ouvrit une des fenêtres qui donnait sur la mer :

— Tenez, les voyez-vous ? Là-bas, près de la barque ?

Je regardai. Les deux femmes étaient agenouillées sur le rivage, à demi courbées, immobiles dans une prière fervente.

Mon compagnon et moi, nous garâmes religieusement le silence, comme si, malgré la distance, l'écho de nos voix eût pu les troubler.

La prière fut longue. L'enfant, debout la première, aida, avec une attention touchante, la vieille à se relever.

Lentement, elles regagnèrent la rue.

Je fis signe à mon compagnon. Il comprit et me précéda dehors. Les deux femmes tournaient déjà le coin de la route.

— Bonjour, mère Morillon ! bonjour, Mlle Germaine ! cria le matelot de loin.

A leur approche, je vis qu'elles souriaient.

La vieille mit sa main ridée dans la main

calleuse de Duchemin, qui pressa ensuite les petits doigts de Germaine.

— Monsieur est un ami, dit-il en me démasquant. Quelqu'un qui vous connaît plus que vous ne pensez.

La jeune fille leva sur moi son regard dont la douceur me frappa, et répondit à mon salut avec une grâce charmante. Il y avait de la Parisienne dans son geste.

Le matelot marcha à côté de la vieille et engagea une conversation sans aucun rapport avec celle que je voulais provoquer. Je remarquai qu'il activait sa marche, entraînant dans une allure presque rapide la pauvre mère. Celle-ci, malgré ses vieilles jambes, le suivait avec complaisance. Je compris qu'il voulait l'empêcher de répondre à l'appel des femmes de marius qui, du seuil de leurs maisons, nous saluaient au passage, et qui, d'un mot, auraient pu trahir le terrible secret.

Je me résignai donc à suivre sans parler.

A deux cents mètres de la mer, la campagne commençait.

Duchemin ralentit le pas tout à coup.

Mon attention fut alors attirée par un groupe d'hommes et de femmes, arrêté à quelque distance de là.

Debout sur le fossé, un homme pérorait avec force gestes.

Je reconnus le paysan de la veille, Bernard Dumont.

Il y avait, réunis autour de lui, des femmes, des enfants, et deux ou trois hommes seulement.

Quelques femmes pleuraient, le visage caché dans leurs mains.

Quand nous fûmes tout près d'eux, Duchemin s'arrêta brusquement. Ses traits prirent une expression d'angoisse et de fureur mélangées.

Dumont le regarda ; un rire épais s'échappa de ses lèvres, et, d'une voix forte :

— Non, cria-t-il, non, ils ne reviendront pas ! La *Sainte-Marie* a péri corps et biens ! C'est Duchemin qui me l'a dit !

Le matelot n'eut que le temps de soutenir dans ses bras la vieille, qui perdait connaissance.

Germaine devint pâle comme une morte. Je me précipitai pour lui porter secours. Elle m'écarta doucement et aida Duchemin à assommer la mère Morillon sur le bord du chemin.

Il y eut alors une scène terrible.

Le matelot fit un bond, écarta vivement

» Le coup électrique semble avoir frappé aux pieds d'abord pour remonter ensuite jusqu'aux deux tiers des troncs.

» Autour des deux arbres le sol est percé de trous mesurant dix centimètres de diamètre et trois ou quatre pieds de profondeur. L'un même forme canal et va déboucher dans une allée voisine. De larges plaques d'écorce et d'aubier sont enlevées de distance en distance; les troncs présentent également des fentes plus ou moins profondes; quelques branches seulement ont été brisées.

» Une jeune fille qui passait au moment du coup de tonnerre, à vingt ou trente mètres des peupliers, a éprouvé une grande frayeur, mais elle n'a reçu aucun mal.

» Une religieuse qui se trouvait à une distance plus considérable s'est vu subitement environnée de flammes; elle s'est enfuie toute tremblante à la Communauté.

» Un grand nombre de curieux sont venus dans la soirée de dimanche à Saint-Martin examiner les effets de la foudre sur les arbres et sur le sol.

» Le tonnerre est tombé également près du pont de la Haute-Chaine, mais dans la Maine.

» L'aveugle qui se tient au bout du pont, du côté de la Doure, a été si fortement électrisé, qu'un instant on l'a cru mort. Il n'a repris connaissance qu'au bout de plusieurs minutes.

» On nous dit que dimanche également la foudre aurait frappé le clocher de Saint-Maurille, à Chalonnes.

#### LE MYSTÈRE DE MOZÉ

Le mystère de Mozé est, aujourd'hui, complètement éclairci, dit le *Patriote*.

L'autopsie, faite samedi par le docteur Legludic, médecin légiste, directeur de l'École de médecine, aurait démontré, si nous sommes bien informés, que l'hypothèse d'un crime est inadmissible.

Des renseignements que nous avons recueillis, il résulte que Martin aurait été frappé d'une congestion cérébrale en rentrant chez lui, et que c'est en tombant qu'il se serait fait la plaie triangulaire dont nous avons parlé. Cette blessure n'aurait d'ailleurs pas la gravité qu'on lui avait attribuée lors des premières constatations et n'aurait, en tous cas, pu entraîner la mort.

Quant au sang répandu sur le sol, il serait provenu d'une abondante hémorragie déterminée par la chute.

Le mystère de Mozé n'en est donc plus un. Il n'y a point crime et l'on se trouve en présence d'une mort accidentelle.

TOURS. — Incident au Conseil municipal. — Un singulier incident s'est passé vendredi, à la séance du Conseil municipal de Tours. L'adjoint, un M. Gorce, qui présidait en l'absence du maire, a interpellé nommé-

ment M. L. Franchet, rédacteur du *Messenger d'Indre-et-Loire*.

Voici comment notre confrère rend compte de cette curieuse altercation :

« L'honorable M. Pillet, qui soutient avec l'énergie qu'on lui connaît les intérêts de ses électeurs, et qui ne craint pas de donner au besoin des leçons à la majorité de l'Hôtel de Ville, faisait une proposition sage et honnête à laquelle s'étaient d'ailleurs ralliés quelques conseillers tels que MM. Paul Mame, Oudin, etc.

» Mais du moment que la proposition venait d'un « réac », on devait nécessairement l'enterrer aussitôt, et tel était l'avis d'un sieur Gautron, autre conseiller municipal, qui combattit la proposition de M. Pillet et en termes assez incivils.

» Bien plus, l'honorable conseiller allait voir le moment où on allait lui retirer purement et simplement la parole.

» La meute aboyait et Gorce-Clodion s'amusa fort.

» Oui, mais le public, lui, s'indignait, et des murmures partis de notre côté vinrent rappeler tous ces gens-là à la réalité.

» L'adjoint Gorce se leva aussitôt furieux et trouva drôle de nous interpellé personnellement.

» — Ah ! ah ! s'écrie-t-on de toutes parts.

» M. Gorce, pâle, se lève alors. Qui interrompt ici ? (Murmures.)

» — Monsieur Franchet, vous faites du tapage ici !

» M. Franchet. — Hein ? Qu'est-ce que vous dites-donc, monsieur Gorce ? Je n'ai pas soufflé mot.

» M. Gorce. — Je vais vous faire expulser.

» M. Franchet. — C'est possible. Ça ne m'émeut pas. Je l'ai déjà été une fois. Je suis récidiviste.

» M. Gorce. — Cessez de faire du tapage ici, ou je vous expulse.

» M. Franchet. — Hein ?

» M. Gorce (accentuant). — Je vous expulse.

» M. Franchet. — Allez-y. Mais je vous fais remarquer que c'est vous qui m'interpellez. Donc, je vous réponds.

» M. Gorce. — Je vous prie de vous taire.

» M. Franchet. — Donnez l'exemple.

» M. Gorce. — Monsieur le commissaire, surveillez-moi la presse.

» M. le commissaire se lève.... et se rasied.

» Il opine du bonnet.

» M. Franchet. — Expulsez-moi ; ce sera une nouvelle preuve de votre ostracisme.

» (Bravo ! dans le public.)

» L'incident est clos.

POITIERS. — Un tamponnement. — Dimanche matin, à 10 heures, le train 43, venant de Tours, a tamponné en gare de Poitiers

d'une mère.

Ce spectacle me remua profondément.

Duchemin, de son côté, avait beaucoup de peine à dompter son émotion. Pour s'étourdir, il montrait le poing au misérable, étendu sur la route, en lui criant :

— Canaille ! canaille !

Un homme se détacha de la foule pour aller relever Dumont, qui poussait des cris aigus. Mais à peine l'eût-il remis sur ses pieds que le paysan, hurlant, s'allongea de nouveau sur le sol.

Il avait une jambe cassée.

Laissant aux autres le soin de fabriquer un brancard pour transporter le blessé, Duchemin me fit signe de donner le bras à Germaine, pendant que lui-même prêtait l'appui du sien à la vieille.

Nous les arrachâmes sans tarder à cette triste scène.

J'entendis le matelot murmurer, en jetant un dernier regard sur Dumont :

— Brigand, j'aurais bien fait de t'achever tout de suite !

Nous nous dirigeâmes en silence vers la ferme de Bertin.

Les larmes soulageaient la vieille. Mais Ger-

maine, les yeux secs, était agitée par un tremblement fébrile qui annonçait une crise dangereuse. Il me fallait la soutenir pour empêcher que ses jambes pliassent sous elle.

Nous atteignîmes l'enclos. Un homme âgé parut sur le seuil.

C'était Jacques Bertin.

Il n'eut que le temps d'ouvrir les bras pour recevoir Germaine qui défaillait à son tour.

(A suivre.)

On va sur le terrain. Il pleut à torrents.

Soudain, pendant qu'on prépare les épées, un des témoins, homme conciliateur :

— Est-ce qu'on ne pourrait pas s'en tenir là, puisque les deux adversaires sont traversés ?

Entendu dans un bureau de tabac qui est en même temps un débit de liqueurs :

Un mendiant entre et, du côté liqueurs, entame la phrase traditionnelle :

— N'oubliez pas...

Le patron fait la réponse également traditionnelle :

— Nous ne pouvons rien faire pour vous.

Le mendiant se retourne immédiatement du côté tabac et dit tranquillement, en jetant dix centimes :

— Donnez-moi tout de même deux sous à fumer !

Le conseil de préfecture de La Rochelle a rejeté la demande en dommages-intérêts formée par la Compagnie du gaz contre cette ville, en décidant qu'une ville, après avoir traité avec une Compagnie de gaz pour l'éclairage public, conservait le droit d'éclairer son théâtre et sa mairie avec l'électricité et d'autoriser l'installation de Compagnies électriques pour l'éclairage privé.

Cette question intéressante est encore nouvelle en jurisprudence.

GELÉES ANNONCÉES

On sait que les vigneron, les jardiniers et les cultivateurs s'attachent à remarquer les jours du mois de mars où il fait du brouillard, parce que, selon une croyance très répandue, il doit geler les jours correspondants du mois de mai.

Or, le jeudi 27 mars, un brouillard assez épais a régné toute la matinée. Ceux qui ajoutent foi au dicton populaire nous prédisent une forte gelée pour le 27 mai.

Gare à la vigne, aux haricots et aux arbres fruitiers !

UN DOMESTIQUE DE M. DE BISMARCK

Le *Petit Journal* dit que parmi les serviteurs qui ont suivi le prince de Bismarck dans

sa retraite de Friedrichsruhe se trouve un jeune homme, un Français d'origine, dont l'histoire est assez bizarre.

C'était pendant la guerre. Le prince rentrait un soir dans son appartement, au quartier général de Meaux, lorsqu'il perçut les vagissements d'un nouveau-né qu'une femme avait déposé sur son lit avec ces mots épinglés sur les langes :

« Mon mari est mort à Sedan. Je n'ai pas de pain. Le désespoir me contraint de me séparer de mon enfant. Il a été baptisé sous le nom de Vincent. »

Cela se passait le 16 septembre 1870. Le prince en référa au roi.

— Sire, lui dit-il me voilà héritier d'un enfant ? A quoi Sa Majesté répondit : « En temps de guerre, tout est bon à prendre, même un petit enfant. »

Vincent fut envoyé à Berlin et élevé par les soins du prince de Bismarck.

La mère qui déposa cet enfant, alors âgé de quatre semaines, sur le lit du prince de Bismarck, au palais épiscopal de Meaux, ne s'est jamais fait connaître.

BOURSE DE PARIS

Du 28 Avril 1890

3 0/0 . . . . . 89 10

3 0/0 amortissable . . . . . 92 95

4 1/2 . . . . . 106 90

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 27 Avril 1890.

Versements de 102 déposants (14 nouveaux), 34,819 fr. 61.

Remboursements, 36,573 fr. 56.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 1, rue des Lious-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

**Épicerie Centrale**

Rue Saint-Jean, Saumur

**P. ANDRIEU**

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog. . . . . 0.80

— demi-fine, — . . . . . 1.20

— fine, — . . . . . 1.60

— surfine, — . . . . . 1.80

— vanille, — . . . . . 2.00

Pralines grises et roses, depuis 90 cent.

BOITES BAPTÊME GARNIES

125 grammes, 1 fr — 250 grammes, 1 fr. 50 — 500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**Liquidation judiciaire Guibert Paul**

Par jugement en date du 28 avril 1890, le Tribunal maintient comme liquidateur définitif M. Bonneau, expert-comptable à Saumur.

Les créanciers de cette liquidation sont avertis de nouveau qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce et de l'article 12 (loi du 4 mars 1889), ils doivent se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Bonneau, demeurant à Saumur, liquidateur définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif de s sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le jeudi 8 mai 1890, à 9 heures et demie du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Vinsonneau, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-mentionnée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(368) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, 23, place de la Bilange.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1890

**VASTE MAISON**

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 89,

Où s'exploite actuellement l'hôtel d'Anjou.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

**MAGASIN**

**D'ÉPICERIE**

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

**A Vendre ou à Louer**

POUR LE 24 JUIN 1890

**UNE MAISON**

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEU, notaire à Allonnes. (340)

**A VENDRE DEUX JOLIES JUMENTS**

DEMI-SANG

Chez M. RENOUE, rue du Pavillon, n° 14.

S'adresser à M. TRAVERS, cavalier de manège. (337)

**A VENDRE LES DEUX VOITURES**

à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite Duc avec siège mobile.

S'adresser, 55, rue de Bordeaux.

**A VENDRE OU A LOUER**

POUR LA SAINT-JEAN 1890

**MAISON**

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A LOUER**

POUR NOEL PROCHAIN

**Maison avec Magasin**

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

**Herbage de l'île Ponneau**

M. HUET, place du Roi-René, prévient le public qu'à partir de ce jour, il prendra des chevaux au vert dans de bonnes conditions.

On peut également s'adresser à M. PICHARLES, maréchal, rue d'Orléans. (305)

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (13)

M<sup>me</sup> Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

**GUERISON**  
Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). (Fossil. gratuites par correspondance.)

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
**IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40  
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Civenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les Dessins et Travaux de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**PARIS — SAUMUR — BORDEAUX**

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6 »		9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 3		
Château-du-Loir	10 13		12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50		
Noyant-Méon	11 20		1 7	3 8	7 40	1 13	5 54			
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	6 4			
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	6 13			
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	6 23			
Vivv	12 2		»	3 49	8 17	»	6 31			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42		
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»	7			
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»	7 11			
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	6 50		
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	7 3		
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49	»	7 9		
Brézé-Saint-Cyr		9 2 11	»	»	4 37	8 56	»	7 17		
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29	
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8	
Niort				3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32	
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3	
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54	

**BORDEAUX — SAUMUR — PARIS**

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir								
Bordeaux				5 40		8 20				3
Saintes			7 15	9 9		11 39				6 43
Niort			9 32	10 55		2 5	5 30	8 10	8 29	
Thouars			6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15	
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18		»	2 50	5 18	9 41	»	»	
Chacé-Varrains	10 7	7 27		»	2 57	5 26	9 49	»	»	
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34		»	3 2	5 31	9 55	»	»	
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 22	7 45				3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20				
Nantilly (départ)		7 38	11 36	»	3 3	5 33				
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	7 47	11 44	1 31	3 11	5 41			10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 36	3 15	5 45			11 7	11 53	
Vivv	8 10	12 10	»	3 27	5 59					
Blou	8 19	12 19	»	3 35	6 8					
Vernantes	8 32	12 33	»	3 46	6 20					
Linières-Bouton	8 45	12 46	»	3 57	6 32					
Noyant-Méon	8 59	1	2 12	4 9	6 44			11 44		
Château-du-Loir	10 10	2 9	2 58	5 22	7 58			12 26	1 12	
Chartres	2 47		5 54	9 26	12 4			3 26	4 05	
Paris	5 25		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45	

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte			STATIONS	Omn.		
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

**SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn.			STATIONS	Omn.		
	matin	soir	soir		matin	soir	soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

**POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS**

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 55	12 53			
Moncontour			7 41	10 48	2 27			
Loudun			8 41	1 46	3 4			
Montreuil (ar.)			9 21	3 24	4 38			
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30			
La Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41			
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52			
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1			
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24			
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10				

**ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS**

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57			
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42			
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12			
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21			
La Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31			
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41			
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14			
Loudun	8 24		4 14	3	10 13			
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48			
Poitiers	10 33		10 10	5	12 16			

**LIGNE D'ORLÉANS**

**NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS**

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin									